

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 14 septembre 2018

**10<sup>ème</sup> Commission****N° CP-2018-8-10-4****Service instructeur**

DEAA - service aménagement des territoires

**Service consulté****AIDES DEPARTEMENTALES A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET A  
LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE**

Résumé : Dans le cadre des aides départementales à la lutte contre l'habitat indigne et du programme « Habitat privé dans le Haut-Rhin » 2012-2018 en faveur de la précarité énergétique pour les propriétaires occupants et bailleurs, il vous est proposé de retenir 11 dossiers pour une subvention totale de 15 000 €. La Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement a exprimé un avis favorable.

Dans le cadre de la Politique Départementale de l'Habitat en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (et modifiée en date du 18 octobre 2013), le Département accorde sur ses fonds propres aux propriétaires occupants et bailleurs des aides à la résorption de l'Habitat Indigne et/ou une aide à la lutte contre la précarité énergétique. Ces aides sont versées en complément des aides accordées sur les crédits de l'Anah, tant sur le territoire de délégation du Département du Haut-Rhin que sur celui de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

**Aides départementales accordées dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne****Sur le territoire de délégation du Département du Haut-Rhin**

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Habitat privé dans le Haut-Rhin », le Département accorde une aide de 2 500 € à 10 000 € maximum en faveur des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants aux revenus modestes (régime d'aide en vigueur pour les dossiers engagés sur crédits délégués de l'Anah du 18 octobre 2013 au 31 décembre 2015) :

## Millésime 2016

✓ 1 dossier « propriétaire occupant » est éligible à cette aide, soit 10 000 €.

### Aides départementales accordées dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et du programme « Habiter Mieux » de l'Anah

#### Sur le territoire de délégation du Département du Haut-Rhin

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'Anah, du Programme d'Intérêt Général « Habitat privé dans le Haut-Rhin » signé par le Département en date du 23 mai 2012 et de l'avenant n° 1 du Contrat Local d'Engagement départemental signé en date du 30 décembre 2013, le Département apporte une aide de 500 € aux propriétaires occupants modestes et une aide de 500 € pour un logement vacant ou de 1 000 € pour un logement occupé aux propriétaires bailleurs.

## Millésime 2016

✓ 10 dossiers « propriétaires occupants » sont éligibles à cette aide, soit 10 x 500 € = 5 000 €.

\*\_\*\*

Il vous est proposé :

- d'accorder les subventions d'investissement au titre de la précarité énergétique détaillées dans le tableau joint à la délibération, étant précisé :
  - que ces subventions feront l'objet d'un versement unique ;
  - qu'un montant de **15 000 €** sera à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 20423.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT